



REGLEMENT SQUASH

SEPTEMBRE 2023

ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions nationales et régionales implique l'acceptation du règlement intérieur du GROUPE BPCE SPORTS.

La compétition est ouverte à tous les adhérent(e)s GROUPE BPCE SPORTS répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur GROUPE BPCE SPORTS.

Précision, la compétition est ouverte aux membres sympathisants : conjoints, enfants de salarié(e)s, concubins, Pacs ou extérieurs. Les résultats des membres sympathisants ne seront pas comptabilisés pour le classement par équipe.

ARTICLE 2 :

Les qualifications régionales et le Challenge National se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française de Squash.

Les dispositions ci-après viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Squash.

ARTICLE 3 :

La compétition sera dirigée par un ou plusieurs juge-arbitres officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner un juge-arbitre bénévole soit par accord, soit par tirage au sort.

ARTICLE 4 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 5 :

Tous les joueurs devront être présents sur le lieu de la compétition un ¼ h avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un ¼ h de battement. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 6 :

En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du Challenge National, le compétiteur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 7 :

Les frais d'arbitrage seront supportés par l'organisateur du challenge en cas d'absence d'arbitre officiel ou de juge arbitre officiel, celui-ci pourra être désigné parmi les participant(e)s.

ARTICLE 8 :

GROUPE BPCE SPORTS sera représenté, au Challenge National, par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.

Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.

ARTICLE 9 :

Cette compétition se déroulera comme un tournoi classique sur le principe d'un tableau unique, à élimination directe, regroupant tous les engagés.

En cas de faible nombre de participant(e)s, le juge-arbitre pourra recourir des poules qualificatives pour que chaque joueu(se)r réalise 4 maths ou plus dans le week-end.

Les tableaux mixtes sont autorisés. Selon le nombre de participant(e)s, prévoir a minima une finale dames (et des demi-finales si 4 participantes ou plus.

Le nombre de participant(e)s d'une même équipe pourra être limité si les possibilité de l'organisateur l'exigent (nombre courts à disposition).

Cette limitation sera appliquée, en priorité, aux Entreprises ayant engagé le plus grand nombre de joueurs.

Pour des raisons techniques, le nombre maximum de joueurs sera de 64 chez les hommes, et de 32 chez les femmes.

ARTICLE 10 :

Etablissement des Tableaux :

Vu le faible nombre de joueu(se)rs classé(e)s FFS, et afin de respecter la logique sportive, il sera tenu compte à la fois du classement FFS, mais aussi des 3 derniers résultats sur les Challenges précédents pour établir les tableaux.

En cas d'égalité, le classement du dernier Challenge servira de référence pour déterminer les têtes de série.

Ce classement référence sera mis en ligne sur le site GROUPE BPCE SPORTS, afin de permettre au juge arbitre d'établir ses tableaux hommes et femmes.

En cas de nouveau venu sur un Tournoi, son classement FFS servira de référence. S'il n'est pas classé, il sera demandé au Responsable de son Entreprise de le situer par rapport à ses collègues afin de le placer judicieusement dans le tableau.

ARTICLE 11 :

Déroulement du Tournoi :

Pour les Hommes comme pour les Femmes, les matchs se joueront en 3 sets gagnants en 11 points. En fonction des possibilités des Organismes, ces durées pourront varier, soit en les ramenant à 2 sets gagnants, ou bien en maintenant la durée initiale pour le tableau principal à 3 sets gagnants et en faisant jouer les tableaux de consolantes ou plateaux en 2 sets gagnants.

ARTICLE 12 :

Répartition des points :

Vainqueur : 8 points Finaliste :

7 points Troisième : 6 points

Quatrième : 5 points ¼ Finaliste

: 4 points 1/8 Finaliste : 3 points

1/16 Finaliste : 2 points

ARTICLE 13 :

Le Challenge National GROUPE BPCE SPORTS sera attribué à l'équipe de trois joueu(se)rs classé(e)s première par addition de points, si aucune équipe ne présente trois joueu(se)rs la jauge sera abaissée à deux joueu(se)rs.

En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant le meilleur classé en individuel qui gagne.

ARTICLE 14 :

Tout joueur exclu d'une rencontre ne pourra participer à la suite de la compétition.

ARTICLE 15 :

Super Trophée Entreprise :

Le résultat de ce challenge GROUPE BPCE SPORTS par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque Entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge GROUPE BPCE SPORTS (hommes, femmes, senior, vétéran).

Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

CAHIER DES CHARGES DE LA DISCIPLINE SQUASH

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat du GROUPE BPCE SPORTS pour vérification de la non-concurrence avec un autre challenge.

Durée : 2 jours. Prévoir toutes les finales la seconde journée vers 14h30.

Prévoir un nombre suffisant de courts pour permettre le bon déroulement du Tournoi.

Prévoir également une zone d'affichage des tableaux, une table de marque, des feuilles de résultats, stylos, un ordinateur portable et une imprimante. Pour leur confort, prévoir également une bouteille d'eau pour tous les participants, et bien sûr les balles nécessaires pour la durée de la compétition.

Trophées par Equipe :

Les organisateurs devront au minimum prévoir une récompense pour l'équipe gagnante (et selon le nombre d'équipe éligible jusque 3 récompenses pour le podium).